

MAIRIE DE VERANNE

1, place de la mairie - 42520 VERANNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2019

COMPTE- RENDU

Présents :

Mesdames BESSET-CHAVE Anne, BRIAS Geneviève, DAPVRIL Pascale, DUMAS Viviane, MAZOYER Martine ;

Messieurs BOREL Michel, BRIAS Bernard, LAFERTIN Noël, MAGNARD Fabrice, MARLHES Cyril, ROUDON Gabriel, TROUVE Martial ;

Excusés : Mme BOURRIN Sophie (pouvoir à Mme BRIAS Geneviève), Mme MEILLER Caroline (pouvoir à Mme DUMAS Viviane)

Absent : Mr RAYNARD Daniel

1. Compte Rendu du 24 septembre 2019

Le compte-rendu du 24 septembre est approuvé à l'unanimité.

2. Renouvellement convention SPA Brignais

Depuis 2018, la commune a conventionné avec la SPA de Brignais. Cette convention est valable par année civile et arrive à son terme le 31 décembre 2019. Pour information, la commune a l'obligation d'avoir un lieu pour garder les animaux errants et principalement les chiens. Un forfait de 0,60 euros par habitant est prévu dans cette convention pour 2020, soit une augmentation de 0.20 euros par rapport à 2019.

Le conseil décide à l'unanimité la reconduction de la convention sans option.

3. Convention SIEL pour groupement d'achat d'énergies

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Loire - SIEL Territoire d'Energie est coordonnateur d'un groupement d'achat d'électricité, de gaz et de bois. Il convient d'élargir l'objet du groupement actuel à toute énergie et à tout organisme public du département. La commune de Véranne adhère à l'énergie électrique. Seule cette énergie fera l'objet d'un appel de cotisation conformément à la convention de groupement.

Le conseil valide cette convention à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à la signer.

4. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service - RPQS déchets ménagers 2018

Chaque année, la Communauté de communes du Pilat rhodanien rédige le RPQS des déchets ménagers. En 2018, 2 084 tonnes ont été collectées, soit 124.5 kg/habitant, ce qui est très satisfaisant. On observe une diminution de 40% d'ordures ménagères résiduelles depuis 2012. Les collectes sélectives (colonnes de tri) évoluent légèrement. La fréquentation de la déchetterie a doublé depuis 2010, elle est en progression permanente, avec 5 700 tonnes de déchets collectés. Les déchets sont valorisés presque en totalité.

Monsieur le Maire donne une information concernant les biodéchets : d'ici 2023, ils devront être triés à la source, ce qui va demander une organisation adaptée. Une réflexion est en cours (composteur, collecte spéciale, point d'apport volontaire...).

Ce rapport est joint par mail au compte-rendu.

5. Rapport d'activité 2018 de la CCPR

Ce rapport présente 4 volets : l'organisation institutionnelle, les services généraux, le développement territorial, les services à la personne, la valorisation et l'aménagement durable. Monsieur le Maire présente rapidement ce rapport qui est disponible sur le site de la CCPR.

6. Demande de subvention pour les travaux de la Route de Maclas

La Route de Maclas est faïencée et fissurée à de nombreux endroits. La réalisation d'un nouveau revêtement s'avère indispensable. Cela représente 2 km 300 de longueur de route sur 5 m de largeur, soit environ 11 500 m². Les travaux sont estimés à 60 000 €. Il convient de demander une subvention au Département dans le cadre de l'enveloppe de Voirie 2020. Le conseil donne son accord à l'unanimité pour que la demande de subvention soit faite.

7. Consultation travaux Route de Maclas

Le montant des travaux étant supérieur à 25 000 €, nous devons effectuer la consultation via une plateforme dématérialisée spécifique aux marchés publics. Le bureau d'étude 3D Infrastructure est chargé de rédiger le dossier. Il propose un contrat de maîtrise d'œuvre qui s'élève à 1 656 € TTC pour la demande de subvention et la consultation. Le conseil approuve cette décision à l'unanimité.

8. Devis mur du Buisson

Lors du Conseil Municipal du 30 juillet 2019, un devis avait été présenté pour la réfection du mur du Buisson qui s'écroule. Le Conseil avait souhaité qu'un autre devis soit fait. Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise MOUNIER qui englobe le mur du Buisson et le mur de soutènement rue de la Serve pour 1 960 € HT. Le conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise MOUNIER.

9. Devis pour travaux chaufferie/plomberie Ecole

Aujourd'hui la production d'eau chaude est faite par une chaudière de 100 KW, ce qui est bien supérieur aux besoins actuels. Dans le cadre du contrat d'entretien, un devis a été demandé à l'entreprise Grange pour la reprise de canalisations, le changement du vase d'expansion, ainsi que la mise en place d'un chauffe-eau à côté de la chaudière fioul. Un système de régulation donnera la priorité à la chaudière bois. Le devis total s'élève à 3721 € HT. Le conseil municipal accepte le devis à l'unanimité.

10. Indemnité de Conseil du Trésorier 2019

Pour 2019, l'indemnité de conseil du Trésorier s'élève à 361,94 €. Le conseil donne son accord à l'unanimité pour verser l'intégralité de la somme.

11. Attribution du marché pour l'aménagement de l'Aire de Jeux

Pour tous marchés publics égal ou supérieur à 25 000 € HT, nous avons l'obligation de publier sur une plateforme les documents pour la consultation, ce qui a été le cas pour l'aménagement de l'Aire de Jeux. Il s'agit d'un marché à 2 lots : un pour les espaces verts, et un pour la fourniture et la pose de jeux. 4 entreprises ont déposé une offre que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a étudié afin d'établir un jugement selon les critères suivants : valeur technique 60 % et prix 40 %.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le jugement et le classement des offres réalisés par la CAO. L'entreprise Pilat Espaces Verts est arrivée première pour le Lot 1 et pour le Lot 2. Notification sera faite à l'entreprise retenue.

Questions Diverses

- **Arbre de Noël à l'école** : Monsieur le Maire indique qu'un arbre de Noël sera mis en place dans l'entrée de l'école par les ATSEM et le personnel de cantine
- **Apiculture** : Monsieur le Maire indique que Mme PRUNIER, habitante de Véranne, est venue le voir pour lui exposer son projet d'apiculture sur la commune avec 350 ruches. Elle est à la recherche d'un local avec électricité pour le stockage et la préparation, entre 70 et 100 m².
- **Chauffage salle des fêtes** : la salle des fêtes est occupée tous les jours de la semaine par des associations. Il n'est donc plus judicieux de gérer le chauffage au coup par coup. Monsieur le Maire propose de laisser le thermostat en permanence autour de 18°. Il appartiendra aux occupants de la salle de l'augmenter quand ils arriveront et de le remettre à la température définie en repartant.
- **Vœux du Maire** : la date retenue est le vendredi 10 janvier 2020.
- **Vœux pour le personnel communal** : la date retenue est le vendredi 20 décembre.

- **Remplacement de Mélanie POLLEVEYS, ATSEM** : Monsieur le Maire informe que Mélanie est en arrêt maladie depuis le 07 novembre et qu'elle a été remplacée le jour même par Lisa PENECHKO qui connaît déjà le poste.
- **TIG** : Monsieur le Maire informe que nous accueillons une personne dans le cadre d'un travail d'intérêt général depuis le 07 novembre, pour 90h.
- **Conseil Communautaire** : le prochain Conseil Communautaire de la CCPR aura lieu le lundi 09 décembre à 18h à la salle des fêtes de Véranne. Il sera suivi par un buffet dinatoire vers 20h. L'ensemble des conseillers municipaux sont invités.

La séance est levée à 21h55

Prochaine séance le 17 décembre 2019

Secrétaire de séance
Martine MAZOYER